AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

21 mai 2021

EPR – FLAMANVILLE 3
INSTRUCTION PAR L'ASN DU BILAN DES ESSAIS

INSTRUCTION DU BILAN DES ESSAIS DE DÉMARRAGE

(Décision n° 2013-DC-0347 du 7 mai 2013) EDF est tenue de communiquer, deux mois avant la date envisagée pour la mise en service de l'EPR, un bilan des essais réalisés, comportant en particulier :

- la liste des essais de démarrage restant à réaliser avant la mise en service ;
- la liste des essais de démarrage déjà réalisés et dont les résultats ne permettraient pas la mise en service (assortie des actions nécessaires pour y remédier).

Au-delà du strict requis de la prescription, le bilan comporte également des éléments relatifs au déroulement des essais permettant d'apprécier la validité des résultats et la représentativité de l'essai.

Ce bilan des essais doit contribuer à démontrer que l'installation telle que construite est conforme à la démonstration de sûreté.

L'instruction de ce bilan est partie intégrante du processus de décision de l'ASN concernant la demande d'autorisation de mise en service.

INSTRUCTION DU BILAN DES ESSAIS DE DÉMARRAGE

L’ASN et EDF ont convenu d’anticiper l’instruction de ce bilan sur la base des essais déjà réalisés.

Une version préliminaire du bilan, constituée des informations disponibles, a été déposée par EDF le 30 juin 2020 et est actuellement en cours d’examen

Une mise à jour de ce bilan est prévue pour le second semestre 2021.

INSTRUCTION DU BILAN DES ESSAIS DE DÉMARRAGE

Des échanges jalonnés par trois avis de l'IRSN

- 1er avis portant sur la version préliminaire avec pour objectifs:
  - de solder un maximum de questions techniques ;
  - d'identifier les demandes d'informations complémentaires ;
  - d'identifier, le cas échéant, une liste d'essais à refaire dans le cadre des essais de requalification d'ensemble.

Cet avis sera communiqué à l'ASN aux alentours de la fin du mois de juin.

INSTRUCTION DU BILAN DES ESSAIS DE DÉMARRAGE

Des échanges jalonnés par trois avis de l'IRSN

- 2ème avis (objectif fin 2021) destiné à examiner les réponses aux demandes d'informations complémentaires du 1er avis et à poursuivre l'examen des questions techniques qui n'ont pas pu être soldées dans le cadre du 1er avis ;

- 3ème avis (au plus près de la date de mise en service) ayant pour but d'instruire les compléments liés aux essais de préparation au chargement.

L'ASN prendra position concernant l'instruction lors de l'autorisation de mise en service de l'installation et pourra d'ici là demander des justifications complémentaires ou de nouveaux essais.

Par ailleurs, l'ASN a d'ores et déjà demandé à EDF de justifier la pérennité des résultats d'essais de démarrage d'ici la mise en service de l'installation.

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube